Image not found or type unknown

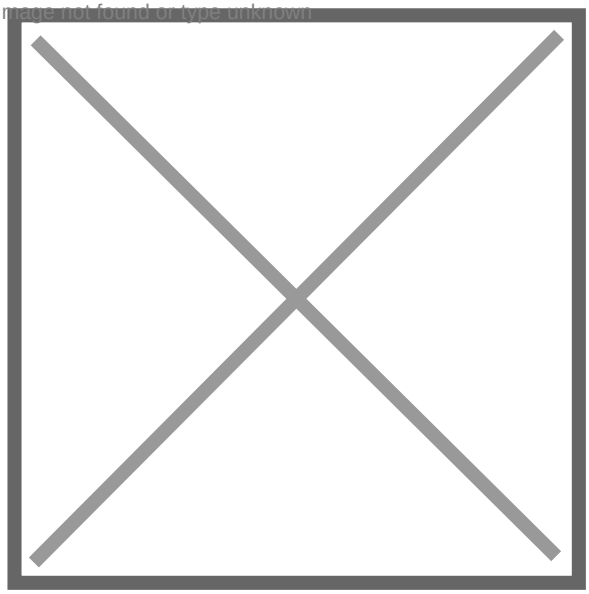

Comment retrouver un ancien propriétaire de voiture

Par **freddy76**, le **20/04/2017** à **18:12**

Bonjour , j'ai vendu ma voiture il y a 6 mois et l'acheteur à nommer un expert puisque la voiture a eu un début d'incendie sous le tableau de bord et je ne le savais pas moi-même ...
Donc il me demande le remboursement de la voiture
Maintenant j'aimerais avoir la version de la personne qui me l'a vendu afin que j'ai une explication mais je ne retrouve pas son nom je me rappelle bien de son adresse puisque j'y suis allé ce matin mais impossible de me rappeler de son nom ma démarche est surtout de savoir si elle était au courant de ce problème afin de trouver une solution cette personne l'avait acheter dans un garage et d'après l'expert je devrait avoir gain de cause auprès de ce dernier
MERCI pour votre aide
Cordialement

Par **morobar**, le **21/04/2017** à **19:48**

Bonjour,
L'expert n'est pas le juge et on ne sait même pas qui il représente.
Donc pour le moment vous n'êtes pas mis en cause.
Attendez donc un recours s'il survient.

Par **freddy76**, le **21/04/2017** à **19:56**

Merci Morobar pour votre réponse ... A aujourd'hui en faisant marcher quelques relations j'ai enfin l'historique des acheteurs et vendeurs de l'auto pour ma part j'ai acheté le véhicule a un particulier qui lui l'a acheté dans un garage donc j'ai transmis à l'expert que j'avais nommé pour me seconder lors de la visite de l'auto

Par **morobar**, le **22/04/2017** à **08:15**

Bonjour,
Vous n'avez pas clairement exposé la situation au départ.
Si vous avez choisi un expert de votre coté, c'est parce que vous avez été convoqué.
Mais vous ne dites pas par qui et dans quel cadre.

Par **freddy76**, le **22/04/2017** à **14:15**

Bonjour, j'ai été convoqué par un expert mandaté par la MATMUT à la demande du propriétaire actuel qui a entamé cette procédure après 6 mois et 9000kms parcouru et il s'en sert toujours ...la voiture n'étant plus en ma possession et bien sur plus assuré l'assurance juridique ne me défend pas et m'a conseillé de nommer un expert à ma charge pour défendre mes intérêts bien que j'étais présent pour info cela m'a couté pour l'instant 500 euros

Par **BrunoDeprais**, le **22/04/2017** à **16:46**

Bonjour

En 6 mois et 9000 KM, il pouvait s'en passer des choses....

Par **morobar**, le **22/04/2017** à **18:40**

Bonjour,
Attendez le recours sans bouger ni écrire quoique ce soit.
Il sera temps alors d'ouvrir un dossier sinistre auprès de votre compagnie d'assurance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés